



## DOSSIER D'INSCRIPTION PERMIS DE CHASSER 2019



Photo: F. SABATHE

### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS

530, route de Toulouse - 32000 AUCH

☎ 05 62 60 28 30 ☎ 05 62 63 45 32

[fdc32@wanadoo.fr](mailto:fdc32@wanadoo.fr)

Association loi 1901 - SIRET : 77697980900030 - APE : 9319Z

Site internet : [www.chasse-nature-occitanie.fr](http://www.chasse-nature-occitanie.fr)



Nous sommes très heureux de vous faire parvenir le dossier d'inscription au permis de chasser.

A renvoyer à la : **Fédération Départementale des Chasseurs**

**530 Route de Toulouse – 32000 AUCH**

*Tout dossier incomplet sera automatiquement retourné. la saisie ne peut être faite qu'à réception des pièces demandées par l'ONCFS.*

**CALENDRIER DES SESSIONS ( sous réserve de modification durant l'année )**

<b>Sessions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* <i>1/2 journée de formation théorique <u>au siège de la FDC 32</u></i></li><li>* <i>journée de formation pratique <u>au centre de formations à Boucagnères</u></i></li><li>* <i>1/2 journée d'examen <u>au centre de formations à Boucagnères</u></i></li></ul>
1 <sup>ère</sup> session	Formation théorique : mercredi 9 janvier <b>à Boucagnères exceptionnellement</b> Formation pratique : 28.29.30.31 janvier ou 1er février Examen unique : 4.5.6.7 février
2 <sup>ème</sup> session	Formation théorique : mercredi 10 avril Formation pratique : 13.14.15.16.17 mai Examen unique : 20.21.22.23 mai
3 <sup>ème</sup> session	Formation théorique : mercredi 5 juin Formation pratique : 24.25.26.27.28 juin ou 1.2.3.4.5 juillet <b>uniquement les matins pour les deux semaines</b> Examen unique : 8.9.10.11 juillet
4 <sup>ème</sup> session	Formation théorique : mercredi 28 août Formation pratique : 23.24.25.26.27 septembre Examen unique : 30 sept. 1.2.3 octobre
<b>5<sup>ème</sup> session</b> Pour l'ensemble des recalés de l'année	Formation théorique : mercredi 28 août Formation pratique : 9.10.11.12.13 décembre Examen unique : 16.17.18.19 décembre



LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÛMENT COMPLÉTÉ, SIGNÉ PAR LE CANDIDAT DANS LE CADRE BLANC

SANS DÉPASSEMENT

ET RENVOYÉ ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES DEMANDÉES :

- **2 chèques de caution de 50 euros chacun à l'ordre de la FDC 32, OBLIGATOIRES** lors du dépôt du dossier d'inscription :
  - 50 € : pour le prêt de matériel (livre et/ou DVD envoyés ou remis sur place. Chèque détruit au retour du matériel après votre examen unique).
  - 50 € : pour l'absentéisme. Attention à partir du moment où le candidat est inscrit et convoqué, sans justificatif d'absence (voir au dos du dossier), le chèque de caution sera encaissé.
  
- **2 photos d'identité conformes** : cf. document joint (sinon l'ONCFS les refusera)
  
- **Certificat médical** : CERFA à compléter par votre médecin au **verso**, daté de moins de 2 mois au jour de votre inscription et **tampon du médecin obligatoire**.
  
- **1 seul chèque d'inscription** à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ONCFS
  - \* Pour les MAJEURS : 46 €
  - \* Pour les MINEURS : 31 €
  
- **La fiche de renseignements** dûment complétée, accompagnée de votre attestation d'assurance (**Responsabilité Civile Vie privée ou Assurance extra scolaire**)
  
- **Photocopie d'une pièce d'identité** Recto/Verso lisible (uniquement carte d'identité ou passeport national en cours de validité)
  
- **Document relatif aux obligations du service national** :
  - \* **entre 16 et 18 ans** : attestation de recensement auprès de votre mairie
  - \* **entre 18 et 25 ans** : certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
  
- **2 enveloppes timbrées** à votre adresse.



Dans le cas où vous ne pourriez être présent le jour de votre examen (théorique ou pratique), il est important d'en informer l'ONCFS par courrier en écrivant à :

***Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Division Permis de Chasser - BP 20 - 78612 AUFFARGIS CEDEX— (☎ 01.30.46.60.00.)***

Vous trouverez ci-dessous la liste regroupant les différents « cas de force majeure » référencés par la Commission Nationale du permis de chasser.

Seuls les candidats absents pour un cas de force majeure dûment justifié par écrit (article 2 alinéa 3 de l'arrêté du 29 octobre 2001 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) peuvent être convoqués une seconde fois aux épreuves théorique ou pratique de l'examen du permis de chasser sans souscrire de nouveau dossier d'inscription.

**Liste des cas de force majeure :**

\*convocation à un examen (scolaire, universitaire, permis de conduire...)

\*pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au C.F.A.

\*obligations professionnelles :

jour d'embauche / entretien d'embauche

stage ou formation obligatoire de pré-embauche

déplacements professionnels

professions particulières (marins, militaires, médecins de garde ...)

\* maladie, hospitalisation

\* décès d'un proche

Pour vous aider à réussir votre examen du permis, la fédération met à votre disposition le LIVRE et/ou DVD qui vous seront remis ou envoyés automatiquement lors du dépôt de votre dossier dans nos services.

Accès direct pour aller vous entraîner sur le site de la FNC :

**[www.reussite-permisdechasser.com](http://www.reussite-permisdechasser.com)**

Pour toute information complémentaire,  
veuillez prendre contact auprès de : Christine CORREIA

**au 05.62.60.28.30**

**tous les jours *sauf le mercredi après-midi***





N° 13945\*04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R.423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

A compléter par la FDC / FIC :

- Inscription à l'examen unique
Réinscription à l'examen unique

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
des documents ci-après relatifs aux obligations du service national, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
- vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
- vous avez entre 16 et 18 ans, il faut joindre à la demande :
ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
ou le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou une attestation individuelle d'exemption
si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) ;
de la déclaration sur l'honneur (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ».

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage(1) :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) :

Département :

Votre adresse N° et rue :

Code postal :

Commune :

Votre nationalité :

Téléphone fixe (facultatif) : Téléphone portable (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser. Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser, figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à :

le :

Portez votre signature (le candidat) dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (\*)

dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des tutelles (\*) (\*) Cochez la case qui vous concerne

Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance :

Nom d'usage(1) :

Prénoms :

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à Signature du représentant légal : (et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - Direction des actions territoriales.





# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**à retourner obligatoirement accompagnée de l'attestation d'assurance**

**\* Identification du candidat (e) :**

NOM, Prénom : .....

Adresse complète : .....

☎ : ..... 

Date de naissance : .....

**\* Pour les mineurs(es), nom et prénom du responsable légal de l'enfant :**

.....

Adresse si différente : .....

☎ ..... 

Déclare :

- ★ sur l'honneur, être apte ou que le mineur est apte à suivre les formations (théorique et pratique) au permis de chasser;
- ★ s'engager à respecter les instructions (**horaires, consignes de sécurité**) qui seront communiquées.
- ★ être assuré(e) pour la formation au permis de chasser : **fournir une copie de l'attestation responsabilité civile vie privée ou extra-scolaire pour le mineur**

**PAS D'ASSURANCE CHASSE**

**EN CAS D'URGENCE, PERSONNE A PREVENIR :**

NOM : .....

☎ : .....

✓ EN CAS D'URGENCE, JE SOUHAITE UNE PRISE EN CHARGE (COCHEZ VOTRE CHOIX) :

★ Par l'établissement médical le plus proche

★ Ou par l'établissement médical suivant  
(préciser le nom et l'adresse) : .....

✓ ET AUTORISE LES MEDECINS A PRATIQUER TOUTE INTERVENTION ET SOINS D'URGENCE.

Fait à : .....

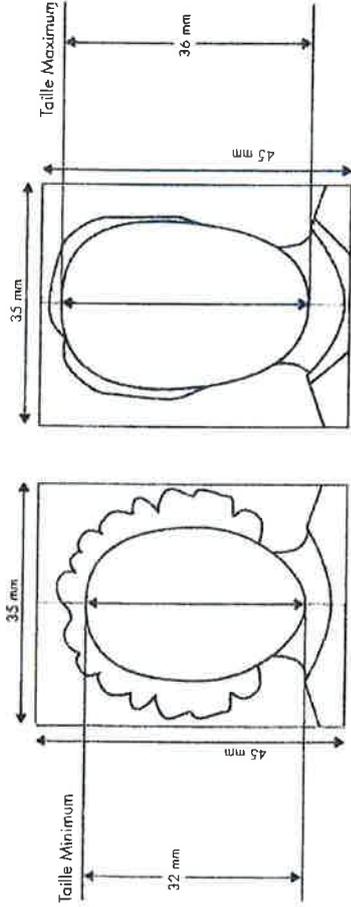
Le : .....

**Signature du candidat précédée de la mention  
« Lu et approuvé »**





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire. (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

> **FORMAT**

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80 % de la hauteur de la photo.



La photo doit être nette, de bonne qualité sans plisures ni traces.

**A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;

les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

**ATTENTION :** cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

**Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.** Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.